



L'effet Matthieu dans le domaine de l'accueil des enfants

B. Storms

novembre 1995

B E R I C H T E N

CENTRUM VOOR SOCIAAL BELEID
UFSIA - UNIVERSITEIT ANTWERPEN

D/1995/6104/04

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction et synthèse | 1 |
| 1. Structure de l'utilisation inégale..... | 2 |
| 2. La situation d'emploi de la mère comme importante variable explicative | 4 |
| 2.1. Les déterminants de la situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de trois ans | 6 |
| 2.2. Conclusion: l'emploi de la mère: une variable nécessaire, mais pas suffisamment explicative..... | 12 |
| 3. Des déterminants de l'utilisation inégale de l'accueil des enfants subventionné par des ménages avec des enfants de moins de trois ans où la mère travaille..... | 13 |
| 3.0. Introduction..... | 13 |
| 3.1. Type de ménage | 14 |
| 3.2. Niveau d'enseignement des parents | 15 |
| 3.3. Le nombre d'enfants..... | 16 |
| 3.4. Coût..... | 17 |
| 3.4.1. Coût de l'organisation de l'accueil des enfants..... | 17 |
| 3.4.2. Coût financier de l'accueil des enfants | 19 |
| 3.4.3. Conclusion | 24 |
| 4. Conclusion | 25 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 26 |
| ANNEXE..... | 28 |

Introduction et synthèse

Dans le passé, l'accueil des enfants remplissait une fonction de bien-être et était réservé aux enfants dont le soin à domicile posait des problèmes pour des raisons familiales. Actuellement l'accueil des enfants ne s'adresse plus aux personnes économiquement ou socialement faibles. A la suite de la participation croissante des femmes mariées avec petits enfants au marché du travail, cette fonction de bien-être est devenue l'exception plutôt que la règle.

Les dispositions actuelles en matière d'accueil des enfants doivent plutôt être considérées comme des instruments d'une politique de marché du travail, au moyen desquels les autorités essaient de contribuer à concilier emploi et ménage. Cette intervention publique repose sur le principe de l'universalité: les dispositions collectives sont au service de tous les membres de la société, en donnant priorité à ceux qui en ont vraiment besoin ⁽¹⁾.

Dans la pratique toutefois, il apparaît que ce sont surtout les classes de revenus et les catégories socio-professionnelles supérieures qui font appel à l'accueil des enfants subventionné ⁽²⁾. Les mères à faible qualification avec des enfants de moins de 3 ans parviennent difficilement à combiner la vie familiale avec le travail. Aussi se retirent-elles très souvent du marché du travail, lorsqu'il y a charge d'enfants. Si elles restent professionnellement actives, elles s'adresseront essentiellement aux grands-parents et à d'autres membres de la famille pour l'accueil de leurs enfants.

Une enquête effectuée par le Centrum voor Sociaal Beleid (Centre de Politique Sociale) en 1992 ⁽³⁾ a permis de collecter des informations sur la participation socialement inégale aux dispositions d'accueil des enfants en Belgique. Le présent article essaie d'indiquer les causes de cette participation inégale. Les déterminants de l'utilisation de l'accueil des enfants subventionné seront examinés en profondeur.

Le premier paragraphe décrit la participation inégale suivant les classes de revenus et les catégories socio-professionnelles.

⁽¹⁾ L'article 5, paragraphe 1 et l'article 17, paragraphe 1 de l'arrêté de l'Exécutif flamand du 21 décembre 1983 portant les conditions d'agrément et de subvention des dispositions en matière d'accueil des enfants, prévoient ce qui suit:

“Les séjours et services pour dispositions d'accueil accueillent de façon prioritaire des enfants:

Art. 5, § 1er. Les crèches de jour accueillent en priorité des enfants:

- dont les parents ne sont pas en mesure de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants pendant la journée, en raison de circonstances professionnelles;
- pour lesquels l'accueil et la guidance détachés du milieu familial sont préférables pendant la journée, pour des motifs sociaux et/ou pédagogiques;
- dont les parents touchent le revenu minimum.

⁽²⁾ Le phénomène de la répartition inégale des moyens financiers publics (“En raison de la participation différente aux dispositions sociales basée sur des différences d'ordre socio-économique mais surtout socio-culturel, la participation des catégories sociales supérieures aux dispositions sociales est proportionnellement plus grande; de ce fait ces catégories utilisent une plus grande part des dépenses sociales publiques que les catégories inférieures.”) est souvent défini comme l'effet Matthieu. Ce terme s'inspire de la lecture littérale du passage des Ecritures selon Matthieu, chapitre 13, verset 12: “A celui qui possède, il sera donné, et il connaîtra l'abondance; mais à celui qui n'a pas grand-chose sera pris le peu qu'il possède.” Voir: Deleeck, H., Huybregts, J., Cantillon, B., *Het Matteüs-effect, de ongelijke verdeling van de overheidsuitgaven in België*, Kluwer, Antwerpen, 1983, p. XI

⁽³⁾ 3821 ménages dont 2460 en Flandre et 1177 en Wallonie. Cette enquête s'inscrit dans une étude sur base de panels sur les conditions de vie des ménages belges (Panel Socio-économique).

Dans le deuxième paragraphe, il sera démontré que la situation en matière d'emploi de la femme constitue un déterminant important en ce qui concerne l'utilisation de l'accueil des enfants subventionné. Il sera examiné quels sont les facteurs qui influencent la participation des mères avec jeunes enfants au marché du travail.

Enfin le troisième paragraphe sera consacré aux autres déterminants tels que le type de ménage, le niveau d'instruction des parents, le nombre d'enfants et le coût de l'accueil. La conclusion sera que la participation inégale (et la répartition inégale des moyens financiers publiques qui en découle) peut être expliquée par les coûts spécifiquement liés à ce secteur. Ceux-ci se situent tant sur le plan organisationnel que sur le plan financier et représentent une lourde charge surtout pour les catégories sociales inférieures et à bas revenus avec plusieurs enfants.

1. Structure de l'utilisation inégale

L'enquête effectuée par le Centre de Politique Sociale (CPS), qui est représentative pour la Belgique en 1992, fournit des données concernant les conditions de vie socio-économiques de 3.821 ménages ⁽⁴⁾ en Belgique. Parmi ceux-ci il y en a 374 comprenant au moins 1 enfant de moins de 3 ans au moment de l'enquête ⁽⁵⁾. Comme personnes faisant appel à l'accueil des enfants subventionné furent répertoriés: les ménages répondant affirmativement à la question s'ils payent chaque mois pour l'accueil des enfants n'allant pas à l'école (le baby-sitting occasionnel n'étant pas pris en compte) ⁽⁶⁾.

Pour l'accueil de leurs enfants qui ne sont pas encore en âge scolaire, 28.2% des ménages ayant des enfants de moins de trois ans font donc appel à l'une ou l'autre forme d'accueil des enfants subventionné (crèche, ménage d'accueil, préguardiennat, ...). La participation est nettement plus grande en Flandre qu'en Wallonie (32.8% contre 15.1%) ⁽⁷⁾.

Toutefois, la participation à l'accueil des enfants subventionné ou formel n'est pas également répartie sur les différents groupes de revenus et les catégories socio-professionnelles. Il apparaît du tableau 1 que les déciles de revenus inférieurs ⁽⁸⁾ font nettement moins appel à

⁽⁴⁾ Un ménage est défini comme "toutes les personnes vivant d'un même revenu, soit rassemblant leurs revenus pour une grande partie (y compris les enfants avec emploi vivant à la maison qui payent une indemnité de séjour, ainsi que les étudiants à charge des parents, mais qui résident dans une chambre)".

⁽⁵⁾ Les enfants de moins de trois ans représentent 3.9% du nombre total de personnes dans la population de l'enquête. Ce taux est comparable au 3.7%, calculé par l'Institut National de la Statistique, pour l'ensemble de la population belge au 1-1-1993.

⁽⁶⁾ La supposition comme quoi ceux qui payent chaque mois pour l'accueil de leurs enfants pas encore en âge scolaire, font appel à l'accueil des enfants subventionné et non pas à d'autres formes d'accueil informelles par exemple, est basée sur les résultats d'une enquête faite en 1993 par Kind en Gezin. Cette enquête avait spécifiquement pour but d'examiner l'utilisation de l'accueil des enfants subventionné pour des enfants de moins de 3 ans. Il en est apparu que l'accueil par la famille (qui représente 73% de l'ensemble de l'accueil des enfants non subventionné) est gratuit dans la plupart des cas : 5% seulement des parents faisant appel à des grands-parents ou à d'autres membres de la famille pour l'accueil de leurs enfants de moins de trois ans, payent pour ce service. En d'autres termes : 75% de l'ensemble des formes d'accueil des enfants rémunéré, est subventionné par Kind en Gezin. Pour les 25% restants (dans la plupart des cas, des gardes dans des milieux privés sous la tutelle de Kind en Gezin) l'intervention de l'Etat se limite à la déductibilité fiscale des cotisations des parents et à l'acceptation par le fisc d'un forfait de 350 BEF par enfant et par jour (pour le ménage d'accueil ou l'organisme d'accueil) (Buisse, B., 1993, p.15).

⁽⁷⁾ Les différences dans l'utilisation sont clairement liées à l'offre différente de dispositions d'accueil des enfants dans les deux communautés (voir Dubois, e.a. 1994, p.17 et suivantes).

⁽⁸⁾ Dans ce contexte, la population est divisée en dix groupes de dix pourcent chaque, par ordre croissant de revenus secondaires (revenus du travail moins les impôts et les cotisations de sécurité sociale, plus les prestations de sécurité sociale).

l'accueil des enfants subventionné, alors que les ménages des quatre déciles de revenus supérieurs confient très souvent leurs enfants pas encore en âge scolaire à ces formes d'accueil. En d'autres termes: la structure de participation inégale et les caractéristiques démographiques de la répartition des revenus (les ménages avec enfants se situent plutôt dans les déciles de revenus moyens et supérieurs) ont comme conséquence que 75% (72% en Flandre et 90.3% en Wallonie) des ménages avec enfants de moins de trois ans utilisant l'accueil des enfants subventionné, appartiennent aux quatre déciles de revenus supérieurs et 8% seulement (resp. 12% et 9.6% en Flandre et en Wallonie) aux quatre déciles inférieurs.

Tableau 1: Taux d'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des ménages avec des enfants de moins de 3 ans selon les déciles de revenus secondaires, 1992.

| déciles de revenus secondaires | répartition en % ménages avec enfants de moins de 3 ans | | | répartition en % accueil des enfants subventionné | | |
|--------------------------------|---|----------|----------|---|----------|----------|
| | Flandre | Wallonie | Belgique | Flandre | Wallonie | Belgique |
| 1 | 2.6 | 3.2 | 3.2 | 35.0 | 0.0 | 15.5 |
| 2 | 1.9 | 4.9 | 2.1 | 25.5 | 0.0 | 12.5 |
| 3 | 4.6 | 6.2 | 5.1 | 26.9 | 11.9 | 23.6 |
| 4 | 8.7 | 7.4 | 8.1 | 17.6 | 9.8 | 6.6 |
| 5 | 12.4 | 13.3 | 12.9 | 25.4 | 0.0 | 21.8 |
| 6 | 15.9 | 11.6 | 14.9 | 10.8 | 0.0 | 11.8 |
| 7 | 15.1 | 13.0 | 14.7 | 40.9 | 9.4 | 29.8 |
| 8 | 16.7 | 21.3 | 16.6 | 42.6 | 37.0 | 42.8 |
| 9 | 14.1 | 11.8 | 12.8 | 44.0 | 23.1 | 39.2 |
| 10 | 8.0 | 7.3 | 9.5 | 52.4 | 25.4 | 47.8 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 32.7 | 15.1 | 28.2 |

Source: CPS, 1992.

Si on prend en considération la structure démographique de la répartition des revenus et si les ménages sont classés selon leur revenu standardisé ⁽⁹⁾ (voir tableau 2), il apparaît directement que les ménages avec enfants en très bas âge sont largement répartis sur la répartition en déciles, avec une légère surreprésentation dans le premier (surtout en Wallonie) et dans les cinquième au huitième déciles. Toutefois, la structure de participation inégale prononcée reste et se renforce même légèrement.

⁽⁹⁾ Le revenu standardisé ou le revenu équivalent est obtenu après correction du revenu effectif pour tenir compte de la taille du ménage (à revenu égal, les ménages avec (plusieurs) enfants bénéficient d'un bien-être inférieur à celui des ménages isolés ou des ménages sans enfants) en utilisant une échelle d'équivalence. Pour arriver à la standardisation, on utilise dans cette étude l'échelle de l'OCDE. Celle-ci est de 0.66 pour un isolé, 1.0 pour un couple, 1.25 pour un ménage de trois personnes, 1.45 pour quatre personnes, 1.6 pour cinq personnes et + 0.15 pour chaque personne supplémentaire dans le ménage.

Tableau 2: Taux d'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des ménages avec des enfants de moins de 3 ans selon les déciles de revenus standardisés secondaires, 1992.

| déciles de revenus secondaires | répartition en % ménages avec enfants de moins de 3 ans | | | participation en % à l'accueil des enfants subventionné | | |
|--------------------------------|---|----------|----------|---|----------|----------|
| | Flandre | Wallonie | Belgique | Flandre | Wallonie | Belgique |
| 1 | 11.7 | 16.1 | 12.0 | 16.9 | 4.6 | 9.8 |
| 2 | 8.4 | 11.4 | 9.7 | 24.2 | 6.4 | 14.5 |
| 3 | 11.3 | 10.7 | 9.6 | 14.1 | 0.0 | 26.9 |
| 4 | 10.3 | 7.6 | 9.0 | 19.8 | 0.0 | 4.9 |
| 5 | 10.3 | 13.1 | 10.6 | 19.9 | 3.0 | 17.8 |
| 6 | 11.7 | 10.4 | 12.7 | 32.7 | 45.2 | 34.2 |
| 7 | 13.6 | 12.6 | 13.5 | 57.8 | 35.4 | 47.1 |
| 8 | 10.4 | 10.7 | 10.9 | 38.6 | 27.5 | 36.9 |
| 9 | 9.3 | 3.6 | 7.8 | 48.0 | 0.0 | 46.3 |
| 10 | 3.1 | 3.8 | 4.3 | 58.1 | 31.1 | 54.8 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 32.7 | 15.1 | 28.2 |

Source: CPS, 1992.

En ce qui concerne la participation selon les catégories professionnelles (tableau 3) on constate que ce sont surtout les employés (en Flandre), les employés supérieurs et les cadres qui font appel aux dispositions collectives d'accueil des enfants. Par contre les ménages ouvriers se distinguent par leur faible taux de participation.

Tableau 3: Taux d'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des ménages avec des enfants de moins de 3 ans selon les catégories socio-professionnelles, Belgique, 1992.

| catégories socio-professionnelles du chef de famille | répartition en % ménages avec enfants de moins de 3 ans | | | participation en % à l'accueil des enfants subventionné | | |
|--|---|----------|----------|---|----------|----------|
| | Flandre | Wallonie | Belgique | Flandre | Wallonie | Belgique |
| - ouvrier non qualifié | 13.6 | 18.4 | 15.5 | 14.0 | 11.5 | 19.6 |
| - ouvrier qualifié | 25.7 | 13.9 | 26.6 | 20.1 | 8.9 | 16.7 |
| - employé | 25.7 | 28.1 | 26.2 | 41.0 | 9.5 | 37.4 |
| - employé supérieur + cadre | 15.7 | 23.9 | 16.7 | 58.4 | 30.0 | 47.2 |
| - petit indépendant + aide + agriculteur + chef d'entreprise | 12.6 | 11.8 | 10.3 | 30.5 | 16.3 | 26.5 |
| - autre | 6.7 | 3.9 | 4.7 | 31.2 | 0.0 | 22.8 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 32.7 | 15.1 | 29.0 |

Source: CPS, 1992.

2. La situation d'emploi de la mère comme importante variable explicative

Dans la recherche des facteurs expliquant la participation socialement inégale aux dispositions formelles d'accueil des enfants, il faut en premier lieu examiner la situation en matière

d'emploi des parents et de la mère en particulier. Des études tant en Belgique qu'à l'étranger font ressortir cette variable comme le principal déterminant de l'accueil des enfants (Maes, V., Van Meensel, R., 1994, p.33). La situation d'emploi des mères avec de très jeunes enfants étant fortement corrélée tant à l'utilisation de l'accueil des enfants subventionné (R^2 égal à .46⁽¹⁰⁾) qu'au niveau des déciles de revenus standardisés (R^2 égal à .53), il n'est pas improbable que la participation socialement inégale aux dispositions collectives d'accueil des enfants puisse être complètement attribuée à la position socialement inégale des femmes avec enfants de moins de trois ans sur le marché du travail.

Du tableau 4 il ressort que 58% des mères avec des enfants de moins de trois ans sont occupées (comme travailleur salarié, comme indépendant ou aide d'un indépendant) au moment de l'enquête. Ce taux atteint 66.4 en Flandre et 45.4 en Wallonie. Toutefois, la participation de ces femmes au marché du travail est très inégalement répartie sur les différents déciles de revenus standardisés et sur les catégories socio-professionnelles. Dans les quatre déciles inférieurs les femmes occupées avec de très jeunes enfants sont fortement sous-représentées (dans les deux premiers déciles 20% des mères avec des enfants de moins de trois ans ont un emploi rémunéré), alors que les déciles supérieurs sont caractérisés par une forte surreprésentation de femmes professionnellement actives avec de très jeunes enfants (dans le dixième décile pratiquement toutes les mères travaillent). Vu sous l'angle de la répartition socio-professionnelle, les mères occupées avec des enfants de moins de trois ans se situent essentiellement parmi les classes des employés, des employés supérieurs et des cadres, plutôt que parmi les ouvriers.

Tableau 4: Taux de femmes occupées avec enfants de moins de 3 ans, selon les déciles de revenus standardisés secondaires et les catégories socio-professionnelles, Belgique, 1992.

| déciles de revenus standardisés secondaires | % femmes occupées avec enfants de moins de 3 ans | | | catégories socio-professionnelles du chef de famille | % femmes occupées avec enfants de moins de 3 ans | | |
|---|--|----------|----------|--|--|----------|----------|
| | Flandre | Wallonie | Belgique | | Flandre | Wallonie | Belgique |
| 1 | 21.9 | 8.3 | 11.6 | | | | |
| 2 | 15.6 | 12.8 | 17.0 | | | | |
| 3 | 46.2 | 15.3 | 40.4 | ouvrier non qualifié | 59.7 | 30.9 | 51.0 |
| 4 | 71.3 | 30.0 | 43.9 | ouvrier qualifié | 59.4 | 24.9 | 44.3 |
| 5 | 62.3 | 59.0 | 70.0 | employé | 75.6 | 71.1 | 72.2 |
| 6 | 79.7 | 69.0 | 73.2 | petit indépendant + aide + agriculteur + chef d'entreprise | | | |
| 7 | 85.8 | 92.9 | 82.6 | | 72.6 | 66.0 | 66.9 |
| 8 | 84.0 | 66.3 | 74.2 | employé supérieur + cadre | 68.2 | 89.8 | 72.0 |
| 9 | 85.8 | 44.0 | 85.9 | autre | 53.9 | 31.7 | 38.1 |
| 10 | (100) | 89.7 | 96.6 | | | | |
| TOTAL | 66.4 | 45.4 | 58.0 | TOTAL | 66.4 | 45.4 | 58.0 |

Source: CPS, 1992.

⁽¹⁰⁾ L'appel aux dispositions collectives d'accueil des enfants de moins de trois ans est plus fortement lié à la situation d'emploi de la mère qu'à celle du père (R^2 égal à .10) ou celle des deux parents (R^2 égal à .45).

La très forte corrélation entre l'utilisation de l'accueil des enfants subventionné et la situation en matière d'emploi de la mère est illustrée par le tableau 5. 46% des mères occupées en Belgique font appel aux dispositions collectives pour l'accueil de leurs enfants pas encore en âge scolaire, tandis que les mères non occupées n'utilisent l'accueil des enfants subventionné que dans 4% des cas.

Tableau 5: Taux d'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des ménages avec des enfants de moins de 3 ans selon la situation d'emploi de la mère, Belgique, 1992.

| situation d'emploi mère | taux d'utilisation de l'accueil des enfants subventionné | | |
|-------------------------|--|----------|----------|
| | Flandre | Wallonie | Belgique |
| - tewerkgesteld | 47.8 | 31.7 | 46.1 |
| - niet-tewerkgesteld | 2.8 | 1.3 | 3.8 |
| TOTAL | 32.7 | 15.1 | 28.2 |

Source: CPS, 1992.

2.1. Les déterminants de la situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de trois ans

L'utilisation des dispositions collectives d'accueil des enfants de moins de trois ans étant fortement déterminée par la situation en matière d'emploi de la mère, nous examinerons ci-après quels sont les facteurs conditionnant leur participation au marché du travail.

Le tableau 6 ⁽¹⁾ fait apparaître en premier lieu que la participation des jeunes femmes au marché du travail s'est quasiment généralisée: plus de 90% des femmes sans enfants entre 26 et 35 ans ⁽²⁾ sont occupées ou l'ont été. Lorsqu'il y a de jeunes enfants pas encore en âge scolaire dans le ménage, nous pouvons cependant constater quelques différences frappantes, essentiellement au niveau de la nature de la participation féminine au marché du travail.

Premièrement on remarque que les mères avec des enfants de moins de trois ans travaillent moins souvent à plein temps, comparé aux femmes mariées ou cohabitant sans enfants dans le même groupe d'âge: 67% de toutes les femmes sans enfants entre 26 et 35 ans, sont occupées à plein temps, contre 36% de toutes les femmes avec des enfants de moins de trois ans. Ces dernières se caractérisent aussi bien par un plus grand emploi à temps partiel (23% contre 12%) que par le fait qu'elles sont plus nombreuses à ne plus être occupées (26% contre 8%). Toutefois, cela ne signifie pas qu'elles aient définitivement mis fin à leur carrière professionnelle. En effet, des études d'une perspective longitudinale révèlent que les carrières professionnelles des femmes, et surtout des femmes avec des charges d'enfants, se déroulent de façon très discontinue: des périodes de non-activité et d'activité se suivent en alternance (Cantillon, B., Vanherck, R., Andries, M., Marx, I., 1994, p.28).

⁽¹⁾ Les tableaux correspondants pour la Flandre et la Wallonie se trouvent en annexe.

⁽²⁾ Cette classe d'âge a été choisie comme groupe de référence en raison du fait que 79% de toutes les mères avec des enfants de moins de trois ans se situent dans cette catégorie.

Tableau 6: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans comparée à celle des femmes mariées ou cohabitant sans enfants dans le même groupe d'âge, Belgique, 1992.

| | OCCUPEE | | | NON OCCUPEE | | manque |
|---|---------------|--|--------------------------|------------------------|----------------------|--------|
| | à plein temps | auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | toujours à temps partiel | a travaillé auparavant | n'a jamais travaillé | |
| - mère avec enfant de moins de 3 ans | 35.6 | 16.7 | 5.9 | 25.7 | 11.8 | 4.5 |
| - femme mariée ou cohabitant, 26-35 ans, sans enfants | 66.9 | 10.5 | 2.0 | 7.9 | 5.0 | 7.7 |

Source: CPS, 1992.

En d'autres termes, alors que dans le passé le conflit entre le travail à l'extérieur et le soin d'un ou (très souvent) plusieurs enfants se soldait en faveur de l'abandon définitif de la carrière professionnelle, on constate aujourd'hui que les femmes avec de jeunes enfants pas encore en âge scolaire essayent d'adapter leur carrière professionnelle à leur vie familiale. La façon dont elles concilient l'éducation de leurs enfants avec leur rôle d'apporteur d'un deuxième revenu au sein du ménage, est fortement liée à des caractéristiques telles que le niveau d'enseignement de la mère, le nombre d'enfants, la profession exercée et le niveau des autres revenus du ménage.

Le tableau 7 montre clairement qu'il y a un rapport largement positif entre le niveau d'enseignement de la mère et sa situation en matière d'emploi ⁽¹³⁾. 83% des femmes ayant bénéficié d'études supérieures et ayant de très jeunes enfants, sont occupées. Ce taux descend à 55% chez les femmes dont le diplôme supérieur obtenu est celui de l'enseignement secondaire supérieur. Les femmes n'ayant suivi que l'enseignement primaire ou secondaire inférieur, ne travaillent pas dans la majorité des cas. Parmi toutes les femmes occupées avec des enfants de moins de trois ans, 61% travaillent à plein temps. Lorsqu'il s'agit de femmes universitaires le taux d'occupation à plein temps est de 83%, tandis que ce taux n'atteint que 48% chez les femmes à qualification réduite. Parmi les femmes occupées à temps partiel, les femmes à qualification réduite se distinguent par le fait qu'elles ont toujours travaillé à temps partiel dans 70% des cas, alors que la majorité des autres femmes occupées à temps partiel travaillaient à plein temps auparavant. Le même phénomène se manifeste chez les femmes non-occupées, où les femmes à qualification réduite n'ont très souvent jamais été occupées, tandis que dans le groupe très restreint de femmes à haute qualification non-occupées, pratiquement toutes ont eu un emploi.

Le rapport positif constaté entre le niveau de formation et la situation d'emploi des femmes avec de très jeunes enfants se manifeste plus fortement en Wallonie qu'en Flandre (voir tableaux 7a et 7b en annexe).

⁽¹³⁾ Les tableaux correspondants pour la Flandre et la Wallonie se trouvent en annexe.

Tableau 7: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le niveau d'enseignement de la femme, Belgique, 1992.

| Niveau d'enseignement situation d'emploi | primaire + secondaire inférieur | secondaire supérieur | études supérieures non universitaires | études universitaires |
|---|------------------------------------|----------------------|--|-----------------------|
| - à temps plein | 18.1 | 35.7 | 47.9 | 70.0 |
| - auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | 6.2 | 17.2 | 29.7 | 13.4 |
| - toujours à temps partiel | 13.1 | 2.4 | 5.2 | 0.0 |
| - total occupée | 37.40 | 55.30 | 82.80 | 83.40 |
| - occupée auparavant, pas maintenant | 40.7 | 27.9 | 16.8 | 12.3 |
| - n'a jamais travaillé | 22.0 | 16.8 | 0.5 | 4.3 |
| - total non occupée | 62.70 | 44.70 | 17.30 | 16.60 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

Outre et indépendamment du niveau d'enseignement, la situation d'emploi des mères avec de très jeunes enfants est aussi fortement déterminée par le nombre d'enfants dépendants dans le ménage (voir tableau 8). Plus le nombre d'enfants dépendants est élevé, d'autant moins grand est le nombre de femmes occupées: 73% des femmes avec trois enfants ou plus à charge ne sont pas occupées, alors que ces taux atteignent 26% et 35% pour des ménages avec 1 resp. 2 enfants à charge ⁽¹⁴⁾. Les mères occupées avec des enfants de moins de trois ans travaillent plus souvent à temps partiel quand leur ménage compte deux (52%) enfants dépendants ou plus (39%) que si elles n'ont qu'un seul enfant à charge (31%). Enfin on constate que dans le groupe de femmes non-occupées, le taux de femmes n'ayant jamais travaillé augmente avec le nombre d'enfants ⁽¹⁵⁾.

Le rapport négatif entre le nombre d'enfants et la situation d'emploi de la femme est observé aussi bien en Flandre qu'en Wallonie (voir tableaux 8a et 8b en annexe). Il y a cependant une différence frappante entre les deux régions au niveau de l'emploi des femmes dans des ménages avec deux petits enfants. Alors qu'en Flandre plus de 80% des femmes restent occupées (souvent à temps partiel), la majorité des femmes avec de très jeunes enfants en Wallonie ne travaille pas ou plus.

⁽¹⁴⁾ Bien que ce rapport négatif apparaît indépendamment du niveau d'enseignement et de l'âge de la mère, il est plus prononcé chez les femmes à qualification réduite (R2 égal à -.34) et chez les femmes plus âgées (R2 égal à -.41) que parmi les femmes à haute qualification (R2 égal à -.28) et les femmes plus jeunes (R2 égal à -.27).

⁽¹⁵⁾ Ce rapport négatif se manifeste indépendamment de l'âge de la mère. Il est cependant beaucoup plus prononcé lorsque la mère a plus de 30 ans (R2 égal à -.29) que si la mère a 30 ans ou moins (R2 égal à -.15).

Tableau 8: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'enfants dépendants dans le ménage, Belgique, 1992.

| Nombre d'enfants dépendants dans le ménage situation d'emploi | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants ou plus |
|--|----------|-----------|-------------------|
| - à temps plein | 51.0 | 31.5 | 16.8 |
| - auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | 15.0 | 26.5 | 9.2 |
| - toujours à temps partiel | 7.8 | 7.1 | 1.3 |
| - total occupée | 73.80 | 65.10 | 27.30 |
| - occupée auparavant, pas maintenant | 20.1 | 24.1 | 44.8 |
| - n'a jamais travaillé | 6.1 | 10.8 | 27.9 |
| - total non occupée | 26.20 | 34.90 | 72.70 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

Non seulement le nombre d'enfants dépendants et le niveau d'enseignement de la mère déterminent la situation d'emploi des femmes avec de très jeunes enfants. La profession exercée semble également avoir une forte influence sur les choix effectués par les mères occupées en ce qui concerne leur situation d'emploi: les ouvriers et les employés travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel (resp. 44% et 48%) par rapport aux petits indépendants (19%) et aux employés supérieurs et cadres (4%). Cette relation se renforce davantage en fonction du nombre d'enfants dépendants dans le ménage (voir tableau 9) ⁽¹⁶⁾.

Tableau 9: Situation d'emploi des femmes occupées avec des enfants de moins de 3 ans selon la profession de la femme, Belgique, 1992.

| profession de la mère | ouvrier | employé | employé supérieur + cadre + profession libérale | petit indépendant + agriculteur |
|---|-------------------------------|-------------------------------|---|------------------------------------|
| à temps plein | 55.6 | 52.0 | 96.0 | 81.3 |
| selon le nombre d'enfants dans la famille | 1: 61.1 2: 46.2 3: 35.0 | 1: 64.3 2: 35.8 3: 42.7 | 1: 91.6 2: 100 3: 100 | 1: 85.9 2: 72.7 3: 77.9 |
| auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | 22.8 | 39.0 | 4.0 | 14.0 |
| toujours à temps plein | 21.5 | 9.0 | 0.0 | 4.4 |
| TOTAL occupée | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

Le fait que le niveau du revenu familial détermine également le type d'emploi des mères avec de jeunes enfants, ressort du tableau 10. Les autres revenus moyens (définis comme l'ensemble des revenus du ménage diminués du revenu du travail ou de la sécurité sociale de la femme) sont sensiblement moins élevés dans des ménages où la femme travaille à plein temps, comparé à ceux des ménages où la femme a abandonné son emploi à plein temps pour un emploi à temps partiel, que dans des ménages où la femme a complètement interrompu ses

⁽¹⁶⁾ Les tableaux 9a et 9b en annexe donnent les chiffres correspondants pour la Flandre et la Wallonie.

activités professionnelles ⁽¹⁷⁾. Toutefois, dans les ménages où la femme n'a jamais travaillé ou a toujours travaillé à temps partiel, les autres revenus du ménage ne diffèrent pas de façon significative de ceux des ménages où la femme travaille à plein temps.

Si l'on compare le revenu familial global des différents ménages avec des enfants de moins de trois ans, on remarque immédiatement une grande différence entre les ménages où la femme travaille et ceux où la femme ne travaille pas. Les ménages où la femme n'a jamais travaillé en particulier, affichent un revenu familial global très faible. Par contre, le revenu des ménages où la femme travaille à temps partiel, se situe à un niveau comparable à celui des ménages où la femme travaille à plein temps. Cela s'explique par le fait que le revenu réalisé en moyenne par des ménages où la femme travaille à temps partiel, représente une moyenne pondérée du revenu supérieur des ménages où la femme travaillait à plein temps auparavant (ils représentent 74% de l'ensemble des ménages où la femme travaille à temps partiel) et du revenu inférieur des ménages où la femme a toujours travaillé à temps partiel. Le revenu supérieur dont bénéficient les ménages où la femme travaillait à plein temps auparavant, ne résulte pas seulement des autres revenus familiaux élevés (supérieurs de 20% par rapport à ceux des ménages où la femme a toujours travaillé à temps partiel), mais aussi du niveau plus élevé du revenu global (tant du travail que de la sécurité sociale) de la femme.

Tableau 10: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le niveau du revenu familial, Belgique, 1992.

| | OCCUPEE | | | | NON OCCUPEE | | |
|---------------------------------------|---------------|-----------------|--|--------------------------|------------------|------------------------|----------------------|
| | à temps plein | à temps partiel | auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | toujours à temps partiel | ne travaille pas | à travaillé auparavant | n'a jamais travaillé |
| - autres revenus moyens | 48.444 | 59.624 | 62.429 | 51.696 | 55.442 | 58.166 | 49.576 |
| - revenu du travail moyen de la femme | 38.002 | 25.608 | 26.437 | 23.266 | - | - | - |
| - revenu global moyen de la femme | 39.483 | 27.815 | 28.956 | 24.587 | 9.423 | 11.428 | 5.105 |
| - revenu familial global moyen | 87.927 | 87.493 | 91.386 | 76.284 | 64.866 | 69.594 | 54.682 |

Source: CPS, 1992.

Sur base du tableau 11 qui donne un aperçu des principaux déterminants de la situation d'emploi des mères avec des enfants de moins de trois ans, il est possible d'établir différents profils en fonction de la façon dont les femmes essayent de concilier l'éducation de leurs jeunes enfants avec leur position sur le marché du travail.

Le premier, quoique très petit ⁽¹⁸⁾, groupe que l'on peut distinguer est celui des femmes à qualification réduite qui ont choisi d'avoir plusieurs enfants et qui n'ont jamais accédé au marché du travail. On les appelle parfois "le dernier bastion de 'vraies' femmes au foyer"

⁽¹⁷⁾ Cette constatation demeure valable lorsque l'âge de la femmes reste constant, ce qui permettrait de dire que les mères avec des enfants de moins de trois ans ne décident de réduire leur temps de travail ou d'interrompre leur carrière, que si le niveau du revenu familial global le permet.

⁽¹⁸⁾ En Wallonie toutefois, ce groupe représente 16% de tous les ménages avec enfants de moins de trois ans, dont surtout des ménages monoparentaux.

(Cantillon, B., 1990, p.149). Ces ménages se caractérisent par leur grand nombre d'enfants, l'âge relativement jeune de la mère au moment de la naissance du premier enfant et sa qualification réduite. Pour ces femmes à qualification réduite, les avantages d'un emploi rémunéré ne compensent pas les charges qu'entraîne le cumul des tâches ménagères avec le travail rémunéré. Etant donné que la plupart de ces femmes n'ont pas de revenus propres, ces ménages réalisent un revenu familial global relativement faible. En outre, après correction pour tenir compte de la taille du ménage (donc: revenu standardisé), il apparaît que la grande majorité de ces ménages se trouve dans un état d'insécurité d'existence.

Tableau 11: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon quelques caractéristiques individuelles et familiales, Belgique, 1992.

| | OCCUPEE | | | | NON OCCUPEE | | |
|---|---------------|-----------------|--|--------------------------|------------------|------------------------|----------------------|
| | à temps plein | à temps partiel | auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | toujours à temps partiel | ne travaille pas | à travaillé auparavant | n'a jamais travaillé |
| - âge moyen mère | 28.8 | 29.2 | 30.1 | 26.7 | 29.4 | 30.3 | 27.5 |
| - nombre moyen d'enfants | 1.49 | 1.69 | 1.75 | 1.55 | 2.4 | 2.22 | 2.67 |
| - âge moyen enfant aîné | 2.83 | 3.51 | 3.69 | 3.02 | 5.9 | 5.86 | 5.89 |
| - % occupée auparavant comme ouvrière | 19.7 | 24.9 | 17.3 | 46.3 | - | 41.0 | - |
| - % occupée comme employée supérieure | 19.5 | 1.35 | 1.83 | 0.0 | - | 2.9 | - |
| - % femmes avec diplôme ESec | 44.4 | 50.5 | 42.0 | 74.8 | 83.0 | 67.9 | 93.8 |
| - % femmes avec diplôme ESNU ou ESUP. U | 54.6 | 49.5 | 58.0 | 25.2 | 16.9 | 22.7 | 4.2 |
| - autres revenus moyens | 48.444 | 59.624 | 62.429 | 51.636 | 55.442 | 58.166 | 49.576 |
| - revenu moyen du travail femme | 38.002 | 25.608 | 26.437 | 23.266 | - | - | - |
| - revenu global moyen femme | 39.483 | 27.815 | 28.956 | 24.587 | 9.423 | 11.428 | 5.105 |
| - revenu familial global moyen | 87.927 | 87.439 | 91.386 | 76.284 | 64.866 | 69.594 | 54.682 |
| - revenu familial standardisé moyen | 66.065 | 63.554 | 65.945 | 56.796 | 43.704 | 47.767 | 34.953 |
| - % existence précaire (ligne CPS) | 3.9 | 3.6 | 3.2 | 4.6 | 33.1 | 20.8 | 59.6 |

Source: CPS, 1992.

La grande majorité des femmes ne décide toutefois plus de quitter le marché du travail en vue de résoudre le conflit entre un emploi rémunéré et l'éducation de très jeunes enfants; elles essaient plutôt d'adapter leur carrière professionnelle à leur vie familiale.

Le second groupe, composé de ménages dont le profil socio-économique est similaire à celui des ménages à revenu unique décrits ci-avant, est celui où la femme a toujours travaillé à temps partiel durant toute sa carrière professionnelle. Le travail rémunéré et les tâches familiales sont conciliés en réduisant tant le temps de travail de la femme que le nombre d'enfants. En dépit des revenus du travail relativement faibles de la femme, qui sont à peine complétés par des allocations de chômage, ces ménages atteignent généralement le seuil de la sécurité d'existence. A défaut de ce deuxième revenu familial, ces ménages seraient toutefois

aussi nombreux à ne pas atteindre la sécurité d'existence que les ménages où la femme n'est pas professionnellement active.

Le groupe suivant, consistant en des ménages avec de très jeunes enfants et une mère travaillant à plein temps, se caractérise par la haute qualification de la femme et par le fait qu'elle est très souvent occupée comme employée supérieure ou comme cadre. Les femmes de ces ménages sont fort orientées sur leur carrière. Les avantages (niveau salarial et satisfaction professionnelle) liés à l'emploi à plein temps compensent clairement les charges du cumul d'un emploi à plein temps avec le soin des enfants. Néanmoins, la plupart des ménages dans cette catégorie semblent plutôt limiter leur nombre d'enfants: les ménages où la femme travaille à plein temps ont en moyenne, et indépendamment de l'âge et du niveau de formation de la femme, le plus petit nombre d'enfants parmi tous les ménages avec des enfants de moins de trois ans. Grâce à l'emploi à plein temps de la femme, ces ménages réalisent un revenu familial global élevé.

Pour les femmes qui, après une période d'emploi (à plein temps), décident de travailler à temps partiel ou d'interrompre complètement leurs activités professionnelles, le ménage est prioritaire à la carrière professionnelle. Ce groupe, ainsi que le précédent, se caractérise par des autres revenus familiaux moyens relativement élevés. La situation financière est manifestement très bonne dans les ménages où la femme décide de travailler à temps partiel. Malgré son haut niveau de formation, la femme est rarement occupée dans une profession 'prestigieuse' (employée supérieure, cadre, profession libérale); 75% d'entre elles travaillent comme employée. Contrairement aux ménages où la mère travaille à plein temps, ces familles choisissent plutôt d'avoir un grand nombre d'enfants. Vu leur niveau de formation, les avantages d'un emploi rémunéré sont suffisamment importants pour ces femmes pour ne pas devoir se retirer entièrement du marché du travail, même si le nombre d'enfants est grand.

Cela est en contraste avec le cinquième groupe de ménages avec de très jeunes enfants, où la mère décide quand même d'interrompre ses activités professionnelles en vue de pouvoir se consacrer entièrement à l'éducation de ses enfants. Compte tenu du fait que 66% de ces ménages ont deux enfants ou plus à charge (et 38% en ont même 3 ou plus), il est clair que les avantages (faible niveau de formation, emploi antérieur principalement comme ouvrière) d'une carrière professionnelle ne compensent pas les charges que celle-ci entraînerait. L'emploi antérieur de la femme permet à 70% de ces ménages de compléter leur revenu par une prestation de sécurité sociale (dans 90% des cas il s'agit d'une allocation de chômage). Néanmoins, un grand nombre de ménages subsiste dans un état d'insécurité d'existence. Il s'agit toutefois essentiellement de familles monoparentales bénéficiant d'une prestation de sécurité sociale.

2.2. Conclusion: l'emploi de la mère: une variable nécessaire, mais pas suffisamment explicative

Nous avons vu ci-dessus que les mères avec des enfants de moins de trois ans qui ne travaillent pas (ou plus), ne font que rarement appel à l'accueil des enfants subventionné (voir tableau 5). Les charges d'un emploi rémunéré étant, pour elles, beaucoup trop élevées par rapport aux avantages, elles préfèrent se charger elles-mêmes de l'éducation de leurs enfants. Etant donné que ces ménages occupent également une position faible sur l'échelle sociale et de revenus (voir tableau 4), nous supposons que l'effet Matthieu constaté dans le secteur de

l'accueil des enfants subventionné pouvait être complètement expliqué par la position socialement inégale de ces femmes sur le marché du travail.

Le tableau 12 indique toutefois que, si on considère uniquement l'utilisation de l'accueil des enfants payant par des mères occupées avec des enfants de moins de trois ans, l'utilisation socialement inégale se réduit, mais ne disparaît pas complètement. En Flandre surtout, les revenus élevés ⁽¹⁹⁾ et les catégories socio-professionnelles se caractérisent par une participation élevée, contrairement à ce qui est le cas chez les groupes inférieurs. Par contre en Wallonie l'effet Matthieu constaté peut être expliqué quasi entièrement par la situation socialement inégale de la mère en matière d'emploi.

Tableau 12: Taux d'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des ménages avec des enfants de moins de 3 ans où la mère travaille, selon les quintiles de revenus standardisés secondaires et selon les catégories socio-professionnelles, 1992.

| quintiles de revenus standardisés secondaires | participation en % à l'accueil des enfants subventionné | | | répartition en % ménages avec enfants de moins de 3 ans | | | catégories socio-professionnelles en Belgique | participation en % à l'accueil des enfants subventionné | | | répartition en % ménages avec enfants de moins de 3 ans | | |
|---|---|---------|-------|---|------|-------|---|---|------|-------|---|------|-------|
| | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. | | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. |
| 1 | 84.3 | (26.2)* | 56.0 | 4.7 | 6.2 | 5.3 | ONQ | 23.6 | 28.9 | 38.5 | 12.2 | 9.5 | 13.3 |
| 2 | 28.6 | 0.0 | 32.3 | 20.6 | 8.6 | 13.6 | OQ | 33.8 | 27.8 | 32.4 | 23.0 | 15.5 | 19.9 |
| 3 | 31.7 | 34.2 | 37.2 | 23.9 | 32.9 | 28.9 | E | 52.1 | 42.2 | 50.4 | 29.2 | 37.5 | 31.9 |
| 4 | 57.3 | 39.3 | 52.8 | 33.0 | 41.4 | 33.3 | PI+Ag+CE+A | 44.7 | 0.0 | 39.6 | 13.0 | 17.1 | 11.7 |
| 5 | 56.4 | 23.7 | 55.0 | 17.8 | 10.9 | 18.9 | ES+C+PL | 80.3 | 24.7 | 65.6 | 17.1 | 7.6 | 20.2 |
| TOTAL | 47.8 | 31.7 | 46.1 | 100 | 100 | 100 | autre | 42.8 | 36.2 | 30.2 | 5.4 | 12.8 | 3.0 |
| | | | | | | | TOTAL | 47.8 | 31.7 | 46.4 | 100 | 100 | 100 |

* Les taux entre parenthèses concernant 5 cas ou moins.

Source: CPS, 1992.

3. Les déterminants de l'utilisation inégale de l'accueil des enfants subventionné par des ménages avec des enfants de moins de trois ans où la mère travaille

3.0. Introduction

Comme l'effet Matthieu subsiste dans le secteur de l'accueil des enfants subventionné parmi les ménages dont la femme travaille, nous examinerons ci-après quelles sont les autres variables qui pourraient contribuer à expliquer l'appel socialement inégal aux dispositions collectives.

Nous examinerons successivement: le type de ménage, le niveau d'enseignement des parents, le nombre d'enfants et le coût.

⁽¹⁹⁾ La population des ménages avec des enfants de moins de trois ans se limitant, dans ce qui suit, à des ménages où la mère travaille, la population examinée devient trop petite pour permettre une répartition sensée des ménages sur dix déciles. Pour cette raison on utilisera dorénavant des quintiles de revenus où - de façon analogue à la répartition en déciles- les ménages sont classés selon le niveau de leur revenu familial global et sont ensuite subdivisés en cinq groupes de 20% chaque (en d'autres mots: le quintile de revenu 1 contient les 20% de ménages les plus pauvres, tandis que le quintile de revenu 5 comprend les 20% les plus riches).

3.1. Type de ménage

Bien que les familles monoparentales constituent à peine 5% du nombre total de ménages avec des enfants de moins de trois ans, elles représentent plus de 7% de la population de ménages faisant appel à l'accueil des enfants subventionné pour l'éducation de leurs jeunes enfants (voir tableau 11). Cela s'explique sans doute en partie par le fait que ces ménages disposent de moins de possibilités d'accueil des enfants informel. En effet, chez les familles monoparentales le milieu familial est forcément plus réduit.

Tableau 13: L'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des ménages avec des enfants de moins de 3 ans où la femme travaille selon le type de ménage, Belgique, 1992.

| type de ménage | participation en % à l'accueil des enfants subventionné | répartition en % ménages avec enfants de moins de 3 ans |
|-----------------------|---|---|
| - ménage monoparental | 68.5 | 4.9 |
| - couple | 44.9 | 95.1 |
| TOTAL | 46.1 | 100 |

Source: CPS, 1992.

Etant donné que les familles monoparentales se situent presque exclusivement dans les groupes de revenus inférieurs⁽²⁰⁾, ce ne sont pas les différences de participation par les deux types de ménages qui expliquent l'effet Matthieu. Au contraire: si on ne considère que la participation par des couples (tableau 14), l'utilisation inégale se renforce davantage: en montant dans les quintiles, le nombre de couples où la mère travaille et qui font appel à l'accueil des enfants subventionné pour leurs enfants qui ne sont pas encore en âge scolaire, augmente.

Tableau 14: Taux d'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des couples (femme travaille) ayant des enfants de moins de 3 ans, selon les quintiles de revenus standardisés secondaires, 1992.

| quintiles de revenus standardisés secondaires | participation en % à l'accueil des enfants subventionné | | | répartition en % ménages avec enfants de moins de 3 ans | | | catégories socio-professionnelles en Belgique | participation en % à l'accueil des enfants subventionné | | | répartition en % ménages avec enfants de moins de 3 ans | | |
|---|---|--------|-------|---|------|-------|---|---|--------|-------|---|------|-------|
| | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. | | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. |
| 1 | (35.6) | (26.2) | 43.7 | 1.2 | 6.3 | 2.6 | ONQ | 21.1 | (36.3) | 40.8 | 10.9 | 7.7 | 11.4 |
| 2 | 28.2 | (0.0) | 29.6 | 19.6 | 6.8 | 12.8 | OQ | 33.8 | 27.8 | 32.4 | 24.7 | 15.8 | 19.9 |
| 3 | 37.7 | 34.2 | 37.2 | 25.7 | 33.5 | 30.4 | E | 48.2 | 42.2 | 48.1 | 29.0 | 38.2 | 30.4 |
| 4 | 55.8 | 39.3 | 51.9 | 34.3 | 42.2 | 34.3 | PI+Ag+CE+A | 39.0 | 0.0 | 35.1 | 12.2 | 7.8 | 10.6 |
| 5 | 56.4 | 23.7 | 55.0 | 19.1 | 11.2 | 19.9 | ES+C+PL | 79.0 | 24.7 | 64.3 | 17.3 | 17.4 | 19.6 |
| | | | | | | | autre | 42.8 | 36.2 | 36.0 | 5.9 | 13.1 | 8.5 |
| TOTAAL | 45.6 | 32.4 | 45.0 | 100 | 100 | 100 | TOTAL | 45.6 | 32.4 | 45.0 | 100 | 100 | 100 |

⁽²⁰⁾ En Flandre 85% des parents isolés occupés avec des enfants de moins de trois ans appartiennent aux deux quintiles de revenus standardisés inférieurs, en Wallonie ce taux atteint 100%. Il est à remarquer qu'en Wallonie 93% des parents isolés avec de jeunes enfants ne travaillent pas. En Flandre ce taux est de 32%.

Source: CPS, 1992.

3.2. Niveau d'enseignement des parents

Les parents à haute qualification font un plus grand appel à l'accueil des enfants subventionné que les parents à qualification réduite ⁽²¹⁾ (tableau 15). Comme les premiers se situent en plus dans les catégories socio-professionnelles et de revenus supérieurs ⁽²²⁾, on pourrait supposer que la forte participation des classes sociales supérieures aux dispositions d'accueil des enfants subventionnés s'explique en grande partie par leur propre profil spécifique de valeurs et de culture. En effet, à l'objectif social (permettre aux deux parents d'avoir un emploi rémunéré) de l'accueil des enfants s'ajoute de plus en plus une finalité pédagogique: en raison du nombre croissant de ménages avec un seul enfant et de la disparition des environnements que constituent la famille et les voisins, il est important que les enfants puissent grandir dans un environnement développé spécifiquement pour eux. Les parents à haute qualification attachent apparemment plus d'importance à ces valeurs pédagogiques et sont de ce fait plus tentés de confier leurs enfants à des instances spécialisées, tandis que les parents à qualification réduite confient l'éducation de leurs enfants plutôt aux grands-parents ou à des membres de la famille.

Tableau 15: Taux d'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des couples (femme travaille) avec des enfants de moins de 3 ans selon le niveau d'enseignement des parents, Belgique, 1992.

| niveau d'enseignement (plus haut diplôme obtenu) | participation en % à l'accueil des enfants subventionné | | | répartition en % ménages | | |
|--|---|----------|----------|--------------------------|----------|----------|
| | Flandre | Wallonie | Belgique | Flandre | Wallonie | Belgique |
| père: E Sec. Sup. mère: E Sec. Sup. | 31.8 | 21.4 | 28.0 | 37.4 | 41.2 | 35.9 |
| père: E Sec. Sup. mère: E Sup. | 46.4 | 26.0 | 50.4 | 16.8 | 22.4 | 21.1 |
| père: E Sup. mère: E Sec. Sup. | 65.6 | 42.0 | 61.1 | 11.1 | 8.7 | 9.9 |
| père: E Sup. mère: E Sup. | 53.7 | 50.9 | 55.4 | 34.7 | 27.6 | 33.1 |
| TOTAL | 45.6 | 32.4 | 45.0 | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

E Sec. Sup.: Enseignement secondaire supérieur ou niveau de formation inférieur.

E Sup.: Enseignement supérieur (universitaire + non universitaire).

Le tableau 16 montre qu'en Flandre le seul niveau de formation ne permet pas d'expliquer l'effet Matthieu constaté dans le secteur de l'accueil des enfants subventionnés. En effet, l'impact de la classe sociale et du niveau du revenu familial reste important, bien qu'il soit plus prononcé pour les parents à qualification réduite que pour les parents à haute qualification.

⁽²¹⁾ C'est surtout avec le niveau de formation du père, comparé à celui de la mère, que l'utilisation ou non de l'accueil des enfants subventionnés est fortement corrélée (R2 s'élève à resp. .23 et .14).

⁽²²⁾ 74% des ménages où les deux parents ont terminé des études supérieures, appartiennent aux deux quintiles de revenus standardisés supérieurs (1.2% appartiennent à la classe des ouvriers). Les ménages où les deux parents ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur au maximum, se situent à raison de 38% dans les deux quintiles de revenus supérieurs (63.5% appartiennent à la classe ouvrière).

Tableau 16: Taux d'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des couples (femme travaille) ayant des enfants de moins de 3 ans, selon le niveau d'enseignement des parents, catégories sociales et quintiles de revenus standardisés, Belgique, 1992.

| quintiles de revenus standardisés | participation en % à l'accueil des enfants subventionné | | | | | | catégories socio-professionnelles en Belgique | participation en % à l'accueil des enfants subventionné | | | | | |
|-----------------------------------|---|--------|-------|---------------------|------|-------|---|---|--------|-------|---------------------|-------|-------|
| | deux parents max. E. Sec. Sup. | | | deux parents E Sup. | | | | deux parents max. E. Sec. Sup. | | | deux parents E Sup. | | |
| | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. | | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. |
| 1 | (0.0) | (34.5) | 26.2 | - | - | - | ONQ | 18.6 | (44.8) | 24.7 | - | - | - |
| 2 | 30.1 | (0.0) | 13.6 | - | - | - | OQ | 31.9 | 34.7 | 32.7 | (0.0) | (0.0) | (0.0) |
| 3 | 27.7 | 23.4 | 33.2 | 59.6 | 43.6 | 47.6 | E | 61.8 | 15.1 | 41.5 | 42.5 | 67.0 | 49.0 |
| 4 | 41.7 | 29.9 | 39.4 | 50.5 | 65.3 | 57.9 | PI+Ag+CE+A | 0.0 | (0.0) | (0.0) | 40.6 | (0.0) | 39.3 |
| 5 | 28.3 | (0.0) | 16.0 | 59.0 | 42.1 | 58.4 | ES+C+PL | - | (0.0) | (0.0) | 80.0 | 39.2 | 68.7 |
| TOTAL | 31.8 | 21.4 | 28.0 | 53.7 | 50.9 | 55.4 | TOTAL | 31.8 | 21.4 | 28.0 | 53.7 | 50.9 | 55.4 |

Source: CPS, 1992.

3.3. Le nombre d'enfants

Nous avons relevé ci-avant que le nombre d'enfants dépendants dans le ménage détermine fortement la situation en matière d'emploi des mères avec enfants de moins de trois ans: le nombre de femmes qui travaillent diminue à mesure que le nombre d'enfants augmente. Alors que les mères avec un enfant de moins de trois ans sont encore aussi nombreuses à travailler que les femmes sans enfants dans le même groupe d'âge, ce taux diminue sensiblement lorsqu'il y a deux enfants, mais surtout quand il y en a trois ou plus (voir tableaux 6 et 8). En effet l'éducation de plusieurs enfants fait augmenter la chance que les coûts d'opportunités des enfants soient supérieur au niveau du salaire (potentiel) de la femmes sur le marché du travail.

Lorsque les avantages et les charges d'un emploi rémunéré sont comparés, les familles avec des enfants qui ne sont pas encore en âge scolaire sont confrontées à des problèmes spécifiques. Du côté des charges on relève le coût très élevé de soin des enfants (accueil permanent; s'il est fait appel à l'accueil des enfants subventionné: le coût financier et la flexibilité organisationnelle requise en cas de maladie des enfants ou d'accueil de plusieurs enfants). Du côté des avantages on retrouve le niveau salarial ⁽²³⁾ et la satisfaction professionnelle.

Il apparaît du tableau 17 que l'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des ménages avec un enfant est à peine liée à la classe sociale et au niveau des revenus (en

⁽²³⁾ Etant donné que dans cette phase, l'élargissement de la famille correspond pour la plupart des ménages à l'acquisition de biens de consommation durables, un deuxième revenu familial (donc celui de la femme) n'est seulement souhaitable, mais souvent indispensable (voir le tableau 11 qui montre que les ménages où la mère n'est pas ou plus occupée connaissent un risque d'existence précaire nettement plus élevé, comparé aux familles où la femme est professionnellement active.

Wallonie il n'y a même aucun lien). Par contre lorsque le ménage a deux enfants à charge ⁽²⁴⁾, il y a un lien très fort entre la participation d'une part et la classe sociale et le niveau de revenus d'autre part. A partir de ce moment les charges (les coûts financier et organisationnel élevés) sont trop importantes pour les groupes à bas revenus et les catégories socio-professionnelles inférieures. Dans les familles peu nombreuses où la femme est (encore) occupée, l'éducation des enfants qui ne sont pas encore en âge scolaire est dans la plupart des cas confiée à des membres de la famille ou à des amis.

En d'autres termes le nombre d'enfants explique en partie l'effet Matthieu constaté dans le secteur de l'accueil des enfants subventionné. On examinera ci-après quel est le poids des coûts, propres à ce secteur, pour les catégories sociales inférieures avec plusieurs enfants.

Tableau 17: Taux d'utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des couples (femme travaille) avec des enfants de moins de 3 ans, selon le nombre d'enfants, les catégories sociales et les quintiles de revenus standardisés, Belgique, 1992.

| quintiles de revenus standardisés | utilisation en % de l'accueil des enfants subventionné selon le nombre d'enfants | | | | | | catégories socio-professionnelles en Belgique | utilisation en % de l'accueil des enfants subventionné selon le nombre d'enfants | | | | | |
|-----------------------------------|--|--------|--------|-----------|--------|-------|---|--|--------|-------|-----------|-------|-------|
| | 1 enfant | | | 2 enfants | | | | 1 enfant | | | 2 enfants | | |
| | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. | | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. |
| 1 | (35.6) | (50.0) | (43.7) | - | (0.0) | (0.0) | ONQ | 13.9 | (47.4) | 44.5 | 26.2 | (0.0) | 20.4 |
| 2 | 39.1 | - | 50.4 | 20.0 | (0.0) | 19.3 | OQ | 40.6 | 43.9 | 41.4 | 27.5 | | 20.1 |
| 3 | 27.9 | 21.6 | 32.5 | 41.3 | 39.2 | 39.6 | E | 43.2 | 26.1 | 40.6 | 50.8 | 59.5 | 53.6 |
| 4 | 49.3 | 35.5 | 45.8 | 61.9 | 55.6 | 57.3 | PI+Ag+CE+A | 31.8 | (0.0) | 27.6 | 31.6 | (0.0) | 47.6 |
| 5 | 52.2 | 12.8 | 45.9 | 86.2 | (50.0) | 91.6 | ES+C+PL | 73.5 | (0.0) | 59.9 | 84.5 | 39.2 | 72.9 |
| TOTAL | 42.2 | 30.0 | 42.7 | 50.9 | 35.8 | 50.6 | TOTAL | 42.2 | 10.2 | 42.7 | 50.9 | 35.8 | 50.6 |

Source: CPS, 1992.

3.4. Coût

3.4.1. Coût de l'organisation de l'accueil des enfants

Nous avons vu que la femme a moins de chance d'être occupée lorsqu'il y a des enfants, mais l'analyse du temps de travail indique également que le travail et le ménage sont difficilement conciliables, surtout quand il y a plusieurs enfants.

Dans le groupe des femmes occupées avec de très jeunes enfants, le taux de travailleurs à temps partiel augmente fortement avec le nombre d'enfants. Ce sont surtout les femmes dans les ménages à bas revenus qui travaillent à temps partiel (tableau 18). Pour elles, les avantages d'un emploi rémunéré (satisfaction professionnelle, niveau de salaire élevé) ne sont effectivement pas très grands. Du côté des charges on constate que, parmi les ménages avec deux enfants, le passage d'un temps plein à un temps partiel est plus rapidement effectué par des femmes qui font appel, pour l'accueil de leurs enfants, à une crèche ou à une mère

⁽²⁴⁾ Le nombre absolu de familles avec trois enfants ou plus âgés de moins de trois ans étant trop petit, les analyses se limitent ci-après aux familles avec un ou deux enfants.

d'accueil que par des femmes qui confient l'accueil de leurs enfants (en âge scolaire ou on) à des membres de la famille ou à des amis (voir tableau 19). Les deux groupes ne décident d'ailleurs pas de travailler à temps partiel au même moment (voir tableau 20). Dans les familles avec deux jeunes enfants, la plupart des femmes interrompent leurs activités à plein temps au profit d'un temps partiel, plutôt après la naissance du dernier enfant qu'après celle de l'enfant aîné. Cela est plus souvent le cas lorsque l'enfant est accueilli dans le circuit informel des membres de la famille, que lorsque l'enfant est confié à une instance d'accueil formel. Dans ce cas, un grand nombre de femmes décident déjà de travailler à temps partiel après la naissance du premier enfant.

Tableau 18: % ménages (couples avec au moins un enfant de moins de 3 ans, la femme travaille) dont la mère travaille à temps partiel, selon le nombre d'enfants et les quintiles de revenus standardisés, Belgique, 1992.

| quintiles de revenus standardisés | % de femmes travaillant à temps partiel selon le nombre d'enfants | | | | | | | | |
|-----------------------------------|---|------|-------|-----------|------|-------|-------|------|-------|
| | 1 enfant | | | 2 enfants | | | Total | | |
| | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. |
| 1-3 | 38.1 | 23.0 | 32.0 | 58.2 | 52.5 | 58.7 | 47.4 | 43.1 | 45.3 |
| 4-5 | 24.1 | 47.1 | 32.0 | 51.1 | 40.0 | 42.4 | 35.8 | 45.3 | 35.6 |
| TOTAL | 30.6 | 40.6 | 32.0 | 56.1 | 45.3 | 50.9 | 41.4 | 44.3 | 39.7 |

Source: CPS, 1992.

Peut-être faut-il chercher les raisons de ceci dans le fait que le secteur formel n'offre pas de disponibilité permanente. Les dispositions d'accueil des enfants étant à peine adaptées aux heures de travail flexibles (lisez: irrégulières) des travailleurs, les temps de travail doivent dans beaucoup de cas être adaptés aux heures auxquelles des possibilités d'accueil extra-scolaire sont offertes. En cas de non-disponibilité (ou de façon non-permanente) de types d'accueil informel des enfants, les femmes se voient ainsi obligées de réduire leur temps de travail.

L'accueil d'enfants malades entraîne des problèmes similaires. Une enquête sur l'utilisation de l'accueil des enfants effectuée en 1991 dans la province du Limbourg, a révélé que l'accueil d'enfants malades pose des problèmes à un ménage sur quatre (De Boeck, R., Vints, L., 1991, p.130).

Le coût élevé de l'organisation de l'accueil de deux jeunes enfants joue un rôle tant pour les groupes de revenus inférieurs que supérieurs (tableau 19): les femmes abandonnent plus rapidement leur emploi à temps plein au profit d'un temps partiel, lorsqu'elles font appel à l'accueil des enfants subventionné pour la garde de leurs enfants. Le poids de ces coûts est toutefois plus grand pour les bas revenus que pour les hauts revenus: dans les trois premiers quintiles de revenus, sept femmes sur dix travaillent à temps partiel (auparavant à plein temps) lorsqu'elles font appel à l'accueil des enfants subventionné; dans les deux quintiles supérieurs c'est le cas chez quatre ménages sur dix. Cette différence s'explique sans doute par le fait que les femmes faisant partie de familles à bas revenus sont plus souvent occupées dans des professions où les temps de travail flexibles sont plus fréquents (27% des femmes occupées appartenant aux trois quintiles de revenus inférieurs travaillent comme ouvrière, par rapport à 9% seulement dans les deux quintiles supérieurs).

Tableau 19: Taux ménages (couples avec au moins 1 enfant de moins de 3 ans, femme travaille) dont la mère est passée d'un emploi à plein temps à un travail à temps partiel, selon le nombre d'enfants et les quintiles de revenus standardisés, Belgique, 1992.

| quintiles de revenus standardisés | taux de femmes occupées à temps plein auparavant, mais maintenant à temps partiel sur le nombre total de femmes ayant déjà travaillé à plein temps selon le nombre d'enfants et l'utilisation de l'accueil des enfants subventionné (AES) | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|---|------|-------|------|------|-------|-----------|-------|-------|------|--------|-------|
| | 1 enfant | | | | | | 2 enfants | | | | | |
| | pas AES | | | AES | | | pas AES | | | AES | | |
| | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. | Fl. | Wal. | Belg. |
| 1-3 | 31.6 | 32.7 | 31.9 | 47.2 | 37.6 | 32.2 | 45.9 | 64.0 | 53.2 | 81.1 | (54.0) | 70.0 |
| 4-5 | 18.4 | 70.1 | 38.6 | 34.0 | 29.9 | 23.3 | 49.3 | (0.0) | 35.5 | 57.4 | (0.0) | 45.5 |

Source: CPS, 1992.

Tableau 20: Répartition des ménages (couples avec deux enfants dont au moins un de moins de 3 ans, la femme travaille) dont la mère est passée d'un emploi à plein temps à un travail à temps partiel, selon l'utilisation de l'accueil des enfants subventionné et selon le moment de la réduction du temps de travail, Belgique, 1992.

| moment de la réduction du temps de travail | pas AES | | | AES | | | TOTAL |
|--|---------|--|--|------|--|--|-------|
| - avant la naissance de l'enfant aîné | 39.0 | | | 15.0 | | | 25.0 |
| - après la naissance de l'enfant aîné et avant la naissance du dernier | 5.5 | | | 37.4 | | | 31.0 |
| - après la naissance du dernier enfant | 55.5 | | | 47.6 | | | 44.0 |
| TOTAL | 100 | | | 100 | | | 100 |

Source: CPS, 1992.

3.4.2. Coût financier de l'accueil des enfants

Outre les coûts de l'organisation, liés au secteur de l'accueil des enfants subventionné, le coût financier peut également former un obstacle important à la participation.

Dans le circuit de l'accueil des enfants subventionné et agréé, la cotisation des parents est calculée sur base du revenu familial (²⁵) et de la composition de famille. Le montant varie de 60 à 583 BEF par enfant par jour dans la Communauté flamande et de 68 à 681 BEF par enfant par jour dans la Communauté française. Des réductions sont appliquées lorsque la famille a

(²⁵) Revenu familial brut imposable dans la Communauté flamande. Revenu familial net dans la Communauté française.

plusieurs enfants à charge ou lorsque plusieurs enfants d'un même ménage sont accueillis ⁽²⁶⁾. D'autre part il est possible de déduire fiscalement les frais d'accueil des enfants ⁽²⁷⁾.

En d'autres termes les dispositions d'accueil des enfants subventionné essayent de diminuer les charges de l'accueil des enfants, en particulier pour les familles à bas revenus. Celles-ci pouvant tirer le plus grand profit de l'accueil des enfants subventionné, on pourrait croire que ce sont elles aussi qui font le plus grand appel à ces dispositions. Nous avons démontré ci-avant que c'est précisément le contraire, à partir du moment où cette famille compte plusieurs enfants: ce sont surtout les groupes de revenus supérieurs qui font appel à l'accueil des enfants subventionné; proportionnellement, les bas revenus participent à peine ⁽²⁸⁾. On peut dès lors se demander si les cotisations des parents pour deux enfants ne représentent pas une charge trop élevée pour les bas revenus.

Dans le tableau 21 sont calculées les cotisations des parents pour quelques ménages type ⁽²⁹⁾, qui se distinguent par leur situation familiale et de revenus, leur nombre d'enfants et l'utilisation de l'accueil des enfants. En ce qui concerne la situation familiale et de revenus, on a distingué trois types de ménages:

- une femme divorcée dont l'emploi est rémunéré suivant le salaire minimum,
- une famille à deux revenus où aussi bien l'homme que la femme travaillent aux conditions du salaire minimum,
- une famille à deux revenus où les deux partenaires gagnent le double.

Nous constatons que les cotisations des parents augmentent avec le revenu (colonne D et colonne I). Toutefois cette augmentation n'est pas proportionnelle: les familles à bas revenus doivent fournir un effort financier plus important, proportionnellement à leur revenu net, que les ménages à hauts revenus (colonne J). Il est à remarquer que la progressivité des revenus lors du calcul des cotisations des parents est plus forte en Wallonie qu'en Flandre.

⁽²⁶⁾ *Communauté flamande:*

Une famille avec deux enfants à charge bénéficie d'une réduction de 50 BEF par jour sur la cotisation journalière. Une famille avec trois enfants bénéficie d'une réduction de 120 BEF par jour. Une réduction de 40 BEF par jour est accordée pour chaque enfant supplémentaire à charge. En cas de placement simultané de plusieurs enfants, la cotisation financière pour chaque enfant est diminuée de 100 BEF. En cas de placement à mi-temps d'enfants de moins de trois ans, les cotisations des parents (ainsi que les réductions) sont diminuées de moitié. La cotisation et le montant des réductions pour enfants de 3 à 6 ans (accueil extra-scolaire) sont déterminés proportionnellement à la durée de présence de l'enfant: pour moins de trois heures on impute un tiers, entre trois et cinq heures c'est la moitié et pour plus de cinq heures on compte un jour d'accueil entier.

Communauté française:

Une famille avec trois enfants à charge ne paie que 70% de la redevance journalière par enfant. La même réduction est accordée en cas de placement simultané de deux enfants. Si la durée de présence des enfants est inférieure à cinq heures, la cotisation financière des parents est fixée à 60% du montant de la cotisation normalement due.

⁽²⁷⁾ Les frais pour enfants de moins de trois ans sont déductibles du revenu global imposable, sous certaines conditions. On ne peut pas déduire le montant total, mais 80% seulement des frais réellement payés, avec un maximum de 345 BEF par enfant et par jour.

⁽²⁸⁾ Cette constatation est appuyée par les résultats de l'enquête "Inkomen en Ouderbijdrage", effectuée en 1987 par le centre d'études de Kind en Gezin (Buysse, B., 1987, 16 p). La conclusion de cette étude était aussi que les personnes faisant appel à l'accueil des enfants subventionné appartiennent plutôt aux groupes de revenus supérieurs: chez un enfant accueilli sur quatre, le revenu familial était supérieur à 1 million BEF (le montant au-dessus duquel était appliquée la cotisation maximale de 400 BEF en 1987).

⁽²⁹⁾ Etant donné que les ménages interrogés dans notre enquête devaient mentionner le coût global de l'accueil des enfants, mais pas le nombre de jours qu'ils ont fait appel à l'accueil des enfants payant, il est difficile de comparer les familles entre elles en ce qui concerne le niveau des frais d'accueil des enfants. Pour cette raison on a opté pour une analyse de simulation en utilisant des ménages type.

Si on compare les cotisations des parents suivant le nombre d'enfants faisant appel à l'accueil à plein temps, d'importantes économies d'échelle sont accordées dans les deux régions. En Wallonie, celles-ci jouent dans la même mesure pour les bas et les hauts revenus, tandis qu'en Flandre l'accueil à temps plein de deux enfants est beaucoup plus avantageux pour les revenus inférieurs. Cette différence est attribuable au fait que les réductions pour placement simultané de plusieurs enfants sont accordées de façon proportionnelle en Wallonie et de façon forfaitaire par enfant en Flandre ⁽³⁰⁾ ⁽³¹⁾.

Enfin, en ce qui concerne les cotisations pour placement simultané de deux enfants, l'un à temps plein l'autre dans un accueil extra-scolaire, on peut remarquer que le coût total de l'accueil des enfants ne dépasse que de façon marginale le montant à payer, en cas de revenu égal, pour l'accueil à temps plein d'un enfant. C'est surtout le cas en Flandre (en particulier pour les revenus inférieurs), où les ménages faisant appel à l'accueil extra-scolaire (de moins de trois heures) ne payent que le tiers du tarif normal pour l'accueil à plein temps. En Wallonie par contre, aucune distinction n'est faite entre l'accueil à mi-temps et l'accueil extra-scolaire, et il faut payer 50% du montant fixé si l'accueil des enfants dure 5 heures ou moins.

Autrement dit, il convient de donner une réponse nuancée et différente selon les régions à la question si les cotisations des parents en cas de placement de plusieurs enfants ne demandent pas un effort financier trop important de la part des bas revenus. En Flandre l'accueil (à temps plein ou extra-scolaire) d'un deuxième enfant du même ménage n'entraîne pas de coût supplémentaire pour les revenus les plus bas (familles avec un seul -bas- revenu). Pour une famille à deux revenus dont les revenus du travail sont modestes, le coût supplémentaire de l'accueil à temps plein d'un deuxième enfant représente effectivement un effort important pour les revenus inférieurs, qui est comparable (et proportionnellement au revenu net disponible: supérieur) à celui des revenus supérieurs. Lorsqu'il s'agit d'un accueil simultané d'un enfant à temps plein et d'un enfant en dehors de l'école, il n'y a pas d'effort financier supplémentaire pour les revenus les plus bas.

En Wallonie les réductions pour l'accueil d'un deuxième enfant sont complètement proportionnelles au revenu: pour l'accueil extra-scolaire d'un deuxième enfant du même ménage il faut payer 12% en plus du coût de l'accueil à temps plein du premier enfant. Si le deuxième enfant doit être accueilli à temps plein, il faut payer 40% en plus. Si on tient compte de l'effet au niveau de la fiscalité, on peut conclure que, tant pour les familles à revenu unique que pour celles avec deux revenus, l'accueil d'un deuxième enfant demande un effort financier relativement important pour les familles à bas revenus.

⁽³⁰⁾ Voir renvoi n°28 en bas de page.

⁽³¹⁾ En Flandre les réductions accordées en cas de (placement de) plusieurs enfants deviennent chaque année moins intéressantes parce qu'elles ne sont pas adaptées à l'indice des prix à la consommation (les échelles de revenus et les cotisations correspondantes des parents non plus, à l'exception de l'échelle de revenus supérieure et le coût correspondant).

Tableau 21: Cotisation des parents à l'accueil des enfants subventionné pour quelques ménages type (couples, les deux parents sont occupés comme employé avec au moins un enfant de moins de 3 ans), montants mensuels, mai 1992.

Ces constatations (théoriques), faites sur base d'une analyse de simulation en utilisant des ménages type, doivent toutefois être comparées à la pratique. Seulement à ce moment-là peut-on affirmer si les lourdes charges financières du placement simultané à temps plein de plusieurs enfants sont effectivement trop onéreuses pour les familles à bas revenus. L'enquête ne permet cependant pas de répondre à cette question. En effet, il n'a pas été demandé pour combien d'enfants ces ménages faisaient appel à l'accueil des enfants payant. On pourrait toutefois supposer qu'il n'y a pas de placement simultané d'enfants en accueil à temps plein pour les ménages avec plusieurs enfants, dont un seulement a moins de trois ans ⁽³²⁾. Dans le groupe des familles avec deux revenus se trouvant dans cette situation, le taux de participation des familles à bas revenus ⁽³³⁾ reste toutefois très minime (voir tableau 22), alors que le niveau des cotisations des parents, certainement en Flandre, ne devrait pas constituer un seuil supplémentaire.

Tableau 22: Taux utilisation de l'accueil des enfants subventionné par des couples (la femme travaille) avec 2 enfants, dont 1 enfant de moins de 3 ans, selon les quintiles de revenus standardisés et le nombre d'enfants, 1992.

| quintiles de revenus standardisés | utilisation en % de l'accueil des enfants subventionné | | |
|-----------------------------------|--|----------|----------|
| | Flandre | Wallonie | Belgique |
| 1 | - | (0.0) | (0.0) |
| 2 | 22.5 | (0.0) | 15.1 |
| 3 | 30.7 | 24.1 | 27.3 |
| 4 | 69.2 | (37.9) | 64.9 |
| 5 | 86.2 | (100) | 91.6 |
| TOTAL | 55.3 | 25.6 | 52.2 |

Source: CPS, 1992.

Il faudrait des études complémentaires pour voir si la faible participation des familles à bas revenus est à attribuer à l'absence d'information concernant le niveau des cotisations des parents dans le cas où il y a plusieurs enfants (en accueil). Si tel n'est pas le cas, il faut se poser la question si, outre le coût de l'organisation de l'accueil des enfants subventionné, l'effort financier pour l'accueil d'un deuxième enfant, comparé au premier, n'est toujours pas trop important, compte tenu du coût direct accru pour nourriture, vêtements et logement des enfants.

Une indication dans ce sens se trouve dans le tableau 23 où le comportement en matière d'épargne des familles avec des enfants de moins de trois ans est analysé selon le nombre d'enfants, le quintile de revenus et la participation au secteur de l'accueil des enfants subventionné. Le fait que les frais d'accueil des enfants demandent effectivement un effort

⁽³²⁾ Pour ces familles, il y a tout au plus une combinaison d'accueil extra-scolaire et à temps plein. Les familles avec plusieurs enfants de moins de trois ans sont trop peu nombreuses dans l'enquête pour permettre une analyse (17% de tous les ménages avec plusieurs enfants ont deux ou plusieurs enfants de moins de trois ans. Parmi ces familles, il y en a 46% où la mère travaille (nombre absolu de ménages: 15)).

⁽³³⁾ Le revenu net des ménages (type) avec deux enfants à charge (1.5 an et 3.5 ans) où les deux parents travaillent et gagnent le salaire minimum, se situe dans le deuxième quintile standardisé de l'enquête. Les ménages dont la composition est la même, mais où les deux parents gagnent le double se situent dans le quatrième quintile.

financier important de la part des familles à bas revenus, apparaît de la constatation que plus de la moitié des familles avec un enfant faisant appel au secteur de l'accueil des enfants subventionné ne parvient pas à épargner une certaine somme par mois, contrairement aux familles avec la même composition qui, pendant leurs heures de travail, confient leurs enfants à des membres de la famille ou à des amis (la majorité de ces familles épargnent 5 à 10% de leur revenu net par mois) et/ou qui disposent d'un revenu familial plus élevé (la majorité de ces familles-ci épargne plus de 10% de leur revenu).

Le coût direct de nourriture, de vêtements et de logement augmente sensiblement pour un deuxième enfant. Cela apparaît du fait que 43% (comparé à 19.2% chez les familles avec un seul enfant à charge) des familles à bas revenus ne parviennent plus à épargner une certaine somme par mois, même pas si elles peuvent bénéficier d'un accueil gratuit de leurs enfants dans le circuit informel. Parmi les familles faisant appel au secteur de l'accueil des enfants formel, un ménage sur cinq appartenant aux revenus supérieurs ne parvient pas (plus) à épargner lorsqu'ils ont deux enfants à charge, par rapport à 7% des familles avec un seul enfant à charge. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, les familles avec deux enfants appartenant aux trois quintiles de revenus inférieurs parviennent apparemment à épargner chaque mois un certain montant de leur revenu disponible, après déduction des frais d'accueil des enfants. Toutefois ces familles se situent essentiellement (82.6%) dans le troisième quintile de revenus standardisés (et 73.6% dans le sixième décile de revenus standardisés).

Tableau 23: Répartition en % des ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans selon les quintiles de revenus standardisés, le nombre d'enfants, l'utilisation de l'accueil des enfants subventionné (AES) et la quote d'épargne mensuelle moyenne (en % du revenu disponible net avant déduction frais d'accueil des enfants), Belgique, 1992.

| épargne mensuelle en % du revenu net | 1 ENFANT | | | | 2 ENFANTS | | | |
|--|---------------|---------|---------------|---------|---------------|---------|---------------|---------|
| | quintiles 1-3 | | quintiles 4-5 | | quintiles 1-3 | | quintiles 4-5 | |
| | AES | pas AES | AES | pas AES | AES | pas AES | AES | pas AES |
| - pas d'épargne | 55.8 | 19.2 | 7.0 | 20.4 | 0.0 | 43.0 | 19.1 | 24.1 |
| - épargne, mais montant pas connu | 0.0 | 2.2 | 3.6 | 6.5 | 0.0 | 2.5 | 3.7 | 0.0 |
| 5 | 5.5 | 34.8 | 17.1 | 33.7 | 7.4 | 4.6 | 17.2 | 28.0 |
| 10 | 24.9 | 19.7 | 23.0 | 16.7 | 75.2 | 19.9 | 27.2 | 19.9 |
| 20 | 9.8 | 17.0 | 21.4 | 4.4 | 9.8 | 9.4 | 23.1 | 22.4 |
| 30 | 3.9 | 6.9 | 27.7 | 11.5 | 0.0 | 20.9 | 9.8 | 5.6 |
| manque | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 6.8 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| total | 100 | 100 | 100 | 100 | 7.5 | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

3.4.3. Conclusion

Le fait que ce sont surtout les groupes de hauts revenus et les catégories sociales supérieures qui font appel aux dispositions d'accueil des enfants subventionné, s'explique en partie par les coûts financier et d'organisation qui y sont liés. Ces coûts représentent une lourde charge quand il y a plusieurs enfants dans le ménage, surtout pour les catégories sociales inférieures.

4. Conclusion

Au sein de la Communauté européenne, la Belgique occupe, avec la France, la deuxième place en ce qui concerne le nombre de places subventionnées dans l'accueil des enfants de moins de trois ans: 20% des enfants appartenant à ce groupe d'âge peuvent y faire appel. Seul le Danemark fait beaucoup mieux avec 48%. Dans la plupart des autres pays de la Communauté européenne l'offre est particulièrement restreinte: 5% seulement ou moins peuvent être placés.

Bien que la situation dans notre pays soit comparativement bonne, l'offre demeure largement insuffisante et n'est pas adaptée aux différents besoins (accueil de jour, accueil extra-scolaire, accueil pendant les heures de travail flexibles, accueil d'enfants malades, accueil à tarif réduit, proximité des dispositions d'accueil, ...) des familles avec (de jeunes) enfants. Dans la pratique cette inadéquation se manifeste par une sous-représentation dans la participation par les catégories sociales inférieures. C'est surtout quand le ménage compte plusieurs enfants que l'accueil des enfants subventionné ne semble plus répondre aux besoins.

Il est apparu de nos recherches que la participation inégale constatée dans le secteur de l'accueil des enfants subventionné est liée à la position socialement inégale sur le marché du travail, qui s'explique à son tour par les différences de qualification des femmes. Pour des femmes à qualification réduite avec de très jeunes enfants, les avantages d'un emploi rémunéré ne compensent pas les charges qu'il entraîne. Le conflit entre un emploi rémunéré et l'éducation des jeunes enfants se solde souvent par l'abandon (temporaire) du travail salarié. Ce choix est facilité par la disponibilité de régimes en vertu du droit de sécurité sociale (chômage: exemption de s'inscrire comme chercheur d'emploi pour des raisons familiales et sociales) et du droit du travail (interruption de carrière), permettant dans une certaine mesure de combler financièrement l'interruption de la carrière professionnelle. Pour les femmes à haute qualification les avantages d'un emploi rémunéré prévalent sur les charges, même s'il y a plusieurs enfants. D'autre part, ces femmes ont une plus grande satisfaction professionnelle (meilleures conditions de travail secondaires); de ce fait elles resteront plus longtemps au travail, à temps plein ou à temps partiel, choix opéré en fonction du nombre d'enfants. Ces constatations s'appliquent a fortiori à la Wallonie, où la décision de travailler est, plus qu'en Flandre, fortement déterminée par le niveau de formation de la femme et par le nombre d'enfants. L'offre plus restreinte de dispositions d'accueil des enfants subventionné n'est probablement pas étrangère à ce phénomène.

La situation socialement inégale en matière d'emploi de la femme fournit une explication nécessaire, mais pas suffisante à l'effet Matthieu constaté dans le secteur de l'accueil des enfants subventionné. En effet l'effet Matthieu subsiste au sein du groupe des familles où la mère travaille, et même dans une très forte mesure lorsque la famille compte plusieurs enfants. Nous avons avancé comme raison les coûts supplémentaires, tant financier que d'organisation, qu'entraîne le secteur de l'accueil des enfants subventionné. Ces coûts se révèlent importants pour les catégories sociales inférieures quand il y a plusieurs enfants dans la famille. Ces catégories choisissent en grand nombre de confier l'éducation de leurs enfants qui ne sont pas encore en âge scolaire à des membres de la famille ou à des amis, sans frais.

BIBLIOGRAPHIE

- BREDA, J., DELEECK, H., *Sociale Welzijnsplanning voor de Vlaamse Gemeenschap*, hoofdstuk kinderopvang, Antwerpen, Centrum voor Sociaal Beleid, 1995 (nog te publiceren).
- BUYSSE, B., e.a., *Enquête naar inkomen en ouderbijdragen: analyse van de inkomens, gelijktijdige plaatsingen, en reëel te betalen dagprijs per volle dag*, Brussel, interne documenten: Kind en Gezin, 1987, 16 p.
- BUYSSE, B., *Enquête inzake het gebruik van kinderopvang voor kinderen jonger dan drie jaar*, Brussel, Kind en Gezin, najaar 1993, 23 p.
- CANTILLON, B., *Nieuwe behoeften naar zekerheid: Vrouw, Gezin en Inkomensverdeling*, Leuven, Acco, 1990, 502 p.
- CANTILLON, B., VANHERCK, R., ANDRIES, M., MARX, I., *Werden mannen en vrouwen gelijk? Beroepsloopbanen en inkomens van mannen en vrouwen in de 80'er jaren*, CSB-Berichten, UFSIA, Antwerpen, december 1994, 24 p.
- DE BOECK, R., VINTS, L., e.a., *Onderzoek: Kinderopvang in Limburg*, LISO, 1991, 148 p.
- DELEECK, H., HUYBRECHS, J., CANTILLON, B., *Het Matteuseffect, de ongelijke verdeling van de overheids gelden in België*, Kluwer, Antwerpen, 1983, 379 p.
- DUBOIS, A., HUMBLET, P., DEVEN, F., L'accueil des enfants de moins de trois ans, in: *Courrier hebdomadaire*, n° 1463-1464, Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques, 1994, 72 p.
- ELCHARDUS, M., MARTIN, A., De beroepsverbondenheid van vrouwen: de invloed van de takenstructuur, mate van gecontroleerdheid en van andere eigenschappen van de arbeidssituatie, in: *Bevolking en Gezin*, 1985, pp. 324-326.
- JOSHI, H., DAVIES, H., *Child Care in Europe and Mothers' foregone Earnings*, paper prepared for ESPE91 Conference, Pisa, June 1991, 41 p.
- KAMERMAN, S.B., KAHN, A.J., *Child Care, parental leave, and the under 3's: policy innovation in Europe*, Auburn house, New York, 1991, 230 p.
- LAMMERTIJN, F., *De welzijnszorg in de Vlaamse Gemeenschap: voorzieningen en overheidsbeleid*, Kluwer, Leuven, 1990, 541 p.
- LEIBOWITZ, A., KLERMAN, J.A., WAITE, L.J., Employment of New mothers and Child Care Choise, in: *The Journal of Human Resources*, 1992, 1, pp. 112-133.
- MAES, V., VAN MEENSEL, R., *Al dat regelen, daar word ik zo moe van Onderzoek naar de determinanten van kinderopvang*, Hoger Instituut voor de Arbeid, Leuven, 1994, 147 p.
- MATTHIJS, K., Bevolking, gezin en werk... een aparte onderneming, in: *Nieuwsbrief WAV 4*, nr. 1, 1994.

MOSS, P., *Kinderopvang en -verzorging in de Europese Gemeenschap 1985-1990*, Brussel, Europese Commissie, Netwerk kinderopvang, 1990, 87 p.

PEETERS, J., Knelpunten in de Vlaamse Kinderopvang, in: *Welzijnsgids*, afl. 10, december 1993, pp. 1-14.

PHILLIPS, A., MOSS, P., *Who cares for Europe's children: the short report of European childcare network*, CEG, Luxemburg, 1989, 65 p.

WETENSCHAPPELIJKE RAAD VOOR HET REGERINGSBELEID, *Een werkend perspectief, arbeidsparticipatie in de jaren '90*, SDU, 's Gravenhage, 1990, 320 p.

ANNEXE

Tableau 6a: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans comparée à celle des femmes mariées ou cohabitant sans enfants dans le même groupe d'âge, Flandre, 1992.

Tableau 6b: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans comparée à celle des femmes mariées ou cohabitant sans enfants dans le même groupe d'âge, Wallonie, 1992.

Tableau 7a: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le niveau d'enseignement de la femme, Flandre, 1992.

Tableau 7b: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le niveau d'enseignement de la femme, Wallonie, 1992.

Tableau 8a: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'enfants dépendants dans le ménage, Flandre, 1992.

Tableau 8b: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'enfants dépendants dans le ménage, Wallonie, 1992.

Tableau 9a: Situation d'emploi des femmes occupées avec des enfants de moins de 3 ans selon la profession de la femme, Flandre, 1992.

Tableau 9b: Situation d'emploi des femmes occupées avec des enfants de moins de 3 ans selon la profession de la femme, Wallonie, 1992.

Tableau 11a: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon quelques caractéristiques individuelles et familiales, Flandre, 1992.

Tableau 11b: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon quelques caractéristiques individuelles et familiales, Wallonie, 1992.

Tableau 6a: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans comparée à celle des femmes mariées ou cohabitant sans enfants dans le même groupe d'âge, Flandre, 1992.

| | à plein temps | OCCUPEES | | | NON OCCUPEES | | manque |
|---|---------------|--|--------------------------|--------------------------|------------------------|-----|--------|
| | | auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | toujours à temps partiel | ont travaillé auparavant | n'ont jamais travaillé | | |
| - mère avec enfant de moins de 3 ans | 39.6 | 19.4 | 6.2 | 21.7 | 9.5 | 3.6 | |
| - femme mariée ou cohabitant, 26-35 ans, sans enfants | 69.8 | 9.9 | 3.0 | 4.8 | 6.0 | 6.5 | |

Source: CPS, 1992.

Tableau 6b: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans comparée à celle des femmes mariées ou cohabitant sans enfants dans le même groupe d'âge, Wallonie, 1992.

| | à plein temps | OCCUPEES | | | NON OCCUPEES | | manque |
|---|---------------|--|--------------------------|--------------------------|------------------------|-----|--------|
| | | auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | toujours à temps partiel | ont travaillé auparavant | n'ont jamais travaillé | | |
| - mère avec enfant de moins de 3 ans | 27.3 | 14.4 | 6.1 | 30.5 | 16.1 | 5.6 | |
| - femme mariée ou cohabitant, 26-35 ans, sans enfants | 61.7 | 14.3 | 0.0 | 11.5 | 4.6 | 7.6 | |

Source: CPS, 1992.

Tableau 7a: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le niveau d'enseignement de la femme, Flandre, 1992.

| niveau d'enseignement situation d'emploi | primaire + secondaire inférieur | secondaire supérieur | études supérieures non universitaires | études universitaires |
|---|------------------------------------|----------------------|--|-----------------------|
| - à temps plein | 24.2 | 43.4 | 48.5 | 55.1 |
| - auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | 9.8 | 18.1 | 30.1 | 20.7 |
| - toujours à temps partiel | 13.3 | 2.7 | 6.2 | 0.0 |
| - total occupée | 47.3 | 64.2 | 84.8 | 75.8 |
| - occupée auparavant, pas maintenant | 32.0 | 22.7 | 14.5 | 24.2 |
| - n'a jamais travaillé | 20.6 | 12.9 | 0,8 | 0.8 |
| - total non occupée | 52.6 | 45.6 | 15.3 | 25.0 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

Tableau 7b: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le niveau d'enseignement de la femme, Wallonie, 1992.

| niveau d'enseignement situation d'emploi | primaire + secondaire inférieur | secondaire supérieur | études supérieures non universitaires | études universitaires |
|---|------------------------------------|----------------------|--|-----------------------|
| - à temps plein | 11.3 | 26.4 | 39.1 | 90.0 |
| - auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | 3.2 | 17.4 | 34.3 | 10.0 |
| - toujours à temps partiel | 15.3 | 0.0 | 5.2 | 0.0 |
| - total occupée | 29.8 | 43.8 | 78.6 | 100.0 |
| - occupée auparavant, pas maintenant | 42.5 | 36.5 | 21.4 | 0.0 |
| - n'a jamais travaillé | 27.7 | 19.7 | 0.0 | 0.0 |
| - total non occupée | 70.2 | 56.2 | 21.4 | 0.0 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

Tableau 8a: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'enfants dépendants dans le ménage, Flandre, 1992.

| nombre d'enfants dépendants dans le ménage situation d'emploi | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants ou plus |
|--|----------|-----------|-------------------|
| - à temps plein | 52.0 | 35.6 | 15.0 |
| - auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | 12.6 | 39.1 | 9.7 |
| - toujours à temps partiel | 8.8 | 5.9 | 0.0 |
| - total occupée | 73.4 | 80.6 | 24.70 |
| - occupée auparavant, pas maintenant | 18.2 | 16.6 | 36.9 |
| - n'a jamais travaillé | 4.8 | 2.7 | 30.0 |
| - total non occupée | 23.0 | 19.3 | 66.9 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

Tableau 8b: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'enfants dépendants dans le ménage, Wallonie, 1992.

| nombre d'enfants dépendants dans le ménage situation d'emploi | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants ou plus |
|--|----------|-----------|-------------------|
| - à temps plein | 35.3 | 22.1 | 19.4 |
| - auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | 17.1 | 13.1 | 11.2 |
| - toujours à temps partiel | 6.1 | 3.6 | 0.0 |
| - total occupée | 58.5 | 38.8 | 30.6 |
| - occupée auparavant, pas maintenant | 23.3 | 40.4 | 36.9 |
| - n'a jamais travaillé | 8.9 | 21.9 | 30.0 |
| - total non occupée | 32.2 | 62.3 | 66.9 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

Tableau 9a: Situation d'emploi des femmes occupées avec des enfants de moins de 3 ans selon la profession de la femme, Flandre, 1992.

| profession de la mère situation d'emploi | ouvrière | employée | employée supérieure + cadre + profession libérale | petit indépendant + agriculteur |
|---|--------------------|--------------------|---|------------------------------------|
| à temps plein | 52.9 | 50.0 | 91.0 | 93.8 |
| selon le nombre d'enfants | 1: 53.2 2: 60.7 | 1: 67.5 2: 32.5 | 1: 88.2 2: 100 | 1: 100 2: 71.2 |
| dans la famille | 3: 0.0 | 3: 41.9 | 3: - | 3: 100 |
| auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | 27.6 | 39.1 | 9.0 | 6.2 |
| toujours à temps partiel | 19.4 | 8.8 | 0.0 | 0.0 |
| Total occupée | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

Tableau 9b: Situation d'emploi des femmes occupées avec des enfants de moins de 3 ans selon la profession de la femme, Wallonie, 1992.

| profession de la mère situation d'emploi | ouvrière | employée | employée supérieure + cadre + profession libérale | petit indépendant + agriculteur |
|---|--------------------|--------------------|---|------------------------------------|
| à temps plein | 37.8 | 52.0 | 100 | 62.7 |
| selon le nombre d'enfants | 1: 44.8 2: 16.3 | 1: 55.2 2: 43.8 | 1: 100 2: 100 | 1: 0.0 2: 100 |
| dans la famille | 3: 53.6 | 3: 55.9 | 3: 100 | 3: 0.0 |
| auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | 17.1 | 37.6 | 0.0 | 37.3 |
| toujours à temps partiel | 33.1 | 10.3 | 0.0 | 0.0 |
| Total occupée | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source: CPS, 1992.

Tableau 11a: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon quelques caractéristiques individuelles et familiales, Flandre, 1992.

| | à temps plein | OCCUPEE | | | NON OCCUPEE | | |
|---|---------------|-----------------------|--|--------------------------|------------------------|------------------------|----------------------|
| | | total à temps partiel | auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | toujours à temps partiel | total ne travaille pas | à travaillé auparavant | n'a jamais travaillé |
| - âge moyen mère | 28.6 | 28.8 | 29.7 | 26.1 | 29.1 | 29.7 | 27.6 |
| - nombre moyen d'enfants | 1.44 | 1.66 | 1.79 | 1.27 | 2.29 | 2.00 | 2.90 |
| - âge moyen enfant aîné | 2.6 | 3.19 | 3.50 | 2.10 | 5.4 | 5.3 | 5.8 |
| - % occupée auparavant comme ouvrière | 20.4 | 28.1 | 21.7 | 48.2 | - | 38.5 | - |
| - % occupée comme employée supérieure | 14.2 | 2.2 | 2.30 | 0.0 | - | 0.0 | - |
| - % femmes avec diplôme ESec | 50.1 | 48.4 | 42.3 | 67.8 | 78.3 | 70.1 | 97.3 |
| - % femmes avec diplôme ESNU ou ESUp. U | 49.9 | 51.6 | 57.7 | 32.1 | 21.6 | 29.9 | 2.7 |
| - autres revenus moyens | 47.264 | 58.363 | 63.113 | 43.376 | 59.878 | 64.287 | 49.815 |
| - revenu moyen du travail femme | 36.162 | 25.516 | 25.762 | 24.741 | - | - | - |
| - revenu global moyen femme | 37.957 | 27.649 | 28.052 | 26.377 | 7.865 | 9.389 | 4.388 |
| - revenu familial global moyen | 85.220 | 86.012 | 91.166 | 69.753 | 67.743 | 73.676 | 54.203 |
| - revenu familial standardisé moyen | 64.534 | 62.483 | 65.137 | 54.111 | 45.633 | 51.363 | 32.556 |
| - % existence précaire (ligne CPS) | 4.2 | 1.9 | 2.5 | 4.6 | 29.4 | 15.5 | 61.3 |

Source: CPS, 1992.

Tableau 11b: Situation d'emploi des femmes avec des enfants de moins de 3 ans selon quelques caractéristiques individuelles et familiales, Wallonie, 1992.

| | à temps plein | OCCUPEE | | | NON OCCUPEE | | |
|---|---------------|-----------------------|--|--------------------------|------------------------|------------------------|----------------------|
| | | total à temps partiel | auparavant à temps plein, maintenant à temps partiel | toujours à temps partiel | total ne travaille pas | à travaillé auparavant | n'a jamais travaillé |
| - âge moyen mère | 28.7 | 29.3 | 30.2 | 27.1 | 29.2 | 30.5 | 26.6 |
| - nombre moyen d'enfants | 1.58 | 1.78 | 1.72 | 1.92 | 2.20 | 2.01 | 2.43 |
| - âge moyen enfant aîné | 3.1 | 3.94 | 4.00 | 3.90 | 5.70 | 5.80 | 5.65 |
| - % occupée auparavant comme ouvrière | 12.8 | 21.9 | 10.6 | 48.9 | - | 27.4 | - |
| - % occupée comme employée supérieure | 11.0 | 11.0 | 0.00 | 0.0 | - | 5.7 | - |
| - % femmes avec diplôme ESec | 45.0 | 57.2 | 46.6 | 82.4 | 88.4 | 84.4 | 95.9 |
| - % femmes avec diplôme ESNU ou ESUp. U | 51.5 | 42.8 | 53.4 | 17.6 | 9.4 | 14.4 | 0.0 |
| - autres revenus moyens | 49.529 | 56.391 | 58.655 | 50.995 | 46.106 | 49.375 | 39.909 |
| - revenu moyen du travail femme | 37.412 | 24.047 | 25.656 | 20.215 | - | - | - |
| - revenu global moyen femme | 38.167 | 26.656 | 28.939 | 21.220 | 10.975 | 13.348 | 6.478 |
| - revenu familial global moyen | 87.696 | 83.047 | 87.592 | 72.215 | 57.081 | 62.723 | 46.388 |
| - revenu familial standardisé moyen | 65.431 | 60.223 | 63.785 | 51.739 | 39.721 | 43.939 | 31.730 |
| - % existence précaire (ligne CPS) | 4.9 | 7.1 | 5.1 | 12.1 | 47.6 | 31.4 | 66.8 |

Source: CPS, 1992.